

Monsieur le président, Monsieur le commissaire,

D'abord, permettez-moi de vous remercier de votre écoute active et constructive lors de la présentation des mémoires d'hier soir aux Îles. Ce fut très intéressant d'assister (et participer) à cette séance. C'est très important pour nos jeunes aussi qui auront à vivre avec ces décisions et leurs effets.

Hier soir, lors de la présentation de notre mémoire, vous m'avez demandé si j'avais des suggestions à faire concernant une relocalisation potentielle du LET ailleurs que dans la Dune-du-Sud. Très franchement, cet aspect n'a pas été exploré de notre part car nous voulions garder l'optique de concentrer ces activités sur un même site.

Mais après réflexion, et

- 1- compte tenu de ce qui a été ajouté par Monsieur Hubert en fin de soirée sur l'étanchéité du LET et l'absence de danger pour notre nappe phréatique;
- 2- compte-tenu du fait que l'incinérateur devra être remplacé d'ici, semble-t-il, 15 ans et qu'il corrode terriblement à l'endroit actuel, occasionnant un vieillissement prématuré;
- 3- compte-tenu de tout ce qui a été dit sur ce milieu unique qu'est la Dune-du-Sud et le possible empiètement de la phase 2 dans la partie dune fixée de ce territoire;

j'ajouterais une annexe à notre mémoire en recommandant **que seule la phase 1 soit autorisée, pour l'instant, dans le dossier actuel et qu'on demande une analyse des autres sites potentiels ailleurs aux Îles (vieille carrière ou autre) pour une éventuelle phase 2 ailleurs.**

Ce n'est pas à nous d'explorer les autres sites potentiels ; je crois que nous en avons fait suffisamment dans ce dossier. Il y aurait peut-être lieu (après étude détaillée de la question par le promoteur) de déménager le complexe incinérateur-LET au moment où on devra remplacer cet équipement.

D'ici là, on aura pu démontrer l'étanchéité du LET actuel et expérimenter le recouvrement que l'on compte faire sur chaque cellule dès qu'elle est remplie et après chaque jour d'opération.

La Dune-du-Sud nous apparaît être un bon site pour tout le reste de la chaîne de traitement des matières résiduelles, particulièrement ce qui risquerait de contaminer nos nappes phréatiques et qui dégage des odeurs (compostage, étangs des boues de fosse sceptiques), étant donné son relatif éloignement de la zone résidentielle.

Merci encore de votre écoute et bonne rédaction!

Lucie d'Amours (au nom des trois auteurs de notre mémoire)  
professeur de biologie  
Centre d'études collégiales des Îles de la Madeleine